

	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ		Page 1 sur 1*
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER/2009		
		Création	MàJ	Vérification
		31/01/2011		31/01/2011
	Approbation	Diffusion	Application	
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Melle Pauline DELHAYE Poste 34660.	31/01/2011	31/01/2011	Jusqu'au 31/03/2011

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE INFIRMIER

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière,

Vu – l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir :

► **1 poste de cadre de santé infirmier, au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.**

ARTICLE 2 : Ce concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1^{er} septembre 1989 et n° 89-613 du 1^{er} septembre 1989, et du diplôme cadre de santé ou certificat équivalent, ayant exercé dans le secteur privé ou public une activité professionnelle de même nature et équivalent à celle des agents appartenant aux corps précités au moins cinq ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.

ARTICLE 3 : Le DOSSIER D'INSCRIPTION au concours peut-être obtenu en téléphonant à l'hôpital de Cimiez, Direction des Relations Humaines, secteur concours, au 04.92.03.46.54.

Il devra être retourné :

Au plus tard le 31 MARS 2011
(date de clôture des inscriptions)

A L'HOPITAL DE CIMIEZ
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
4, Avenue Reine Victoria
06003 NICE Cedex 1

Le cachet de la poste faisant foi, les dossiers doivent être envoyés IMPERATIVEMENT PAR COURRIER POSTAL.

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER